



Paiement de la pension alimentaire en espèces

Par **samourai84**, le **07/10/2010** à **16:21**

Bonjour,
mon ex épouse me demande de lui verser la pension alimentaire en espèces, ce que je fais depuis des années, elle en demande beaucoup plus au niveau des frais, mais je n'ai pas les moyens nécessaires pour cela à cause des difficultés financières. A présent c'est le chantage de tout dénoncer aux services juridique et caf que je ne verse rien. J'ai envie de faire la démarche par anticipation, car je n'ai plus envie d'avoir l'épée de damoclès au dessus de la tête. merci de me répondre. cordialement.

Par **mimi493**, le **07/10/2010** à **17:15**

Il faut exiger un reçu. C'est stupide de payer en espèce.

Vous n'avez aucune preuve de versement. Vous êtes susceptible de :

- être condamné au pénal pour abandon de famille
- être condamné pour fraude fiscale si vous avez déduit la pension avec redressement
- devoir payer 5 ans d'arriérés de pension

Par **samourai84**, le **07/10/2010** à **18:00**

Merci pour ces précisions, néanmoins je suis de bonne foi mais sa manoeuvre était depuis le

départ de me nuire. Je voudrai savoir si j'envoi un courrier détaillé aux services des impôts et au juge des affaires familiales pour leur expliquer la situation ne pourrait atténuer ces risques !? merci d'avance. cordialement.

Par **mimi493**, le **07/10/2010** à **18:02**

Le JAF n'a rien à voir dans l'histoire, il n'est pas compétent pour le paiement de la pension (il en fixe le montant, c'est tout).

Est-ce que vous avez déduit cette pension ?

Par **samourai84**, le **07/10/2010** à **18:05**

oui tout à fait ! j'ai par ailleurs établi des chèques pour payer la cantine ou le sport , c'est valable ou pas ?

Par **Clara**, le **07/10/2010** à **20:52**

Bonsoir, moi aussi j'ai reçu la pension alimentaire en espee pendant des annees avant de mettre en place un virement automatique. C'est une pension qui a ete convenue entre nous sans l'intervention de la justice.

J'ai toujours declarer cette pension aux impots et lui aussi, j'espere que c'est ce que vous avez fait de votre coté et elle du sien. Si vous l'avez fait et pas elle, c'est vous qui avez les cartes en main et pouvez le menacer de la denoncer aux impots et autres organismes comme la caf qui du coup lui donneraient plus de prestations que prévu.

Bon courage

Par **samourai84**, le **12/10/2010** à **10:08**

Merci pour la réponse, néanmoins ne serait il pas plus judicieux d'anticiper une démarche de sa part en envoyant une lettre explicative aux organismes tels que les impôts ou la caf. Je participe à la vie de famille en achetant pas mal de necessités et cotisations sportives, payées en chèque quant à elles. Je vous remercie pour vos réponses. cordialement.

Par **mimi493**, le **12/10/2010** à **14:11**

Commencez par arrêter de payer plus que la pension alimentaire si elle refuse de vour fournir les reçus pour toutes les pensions alimentaires versées en espèce.

Par **Eli94**, le **27/07/2018** à **00:30**

Bonsoir ...mon ex mari à peur maintenant de payer la pension alimentaire en liquide depuis que son beau frère a eu 1 redressement fiscal....nous déclarons la même somme tous les 2 et nous nous entendons bien ...est ce vrai que juridiquement ce n est pas valable avec comme preuve des reçus ??merci de m éclairer sur ce sujet...

Par **morobar**, le **27/07/2018** à **09:08**

Bonjour,
C'est parfaitement valable avec des reçus.
C'est tout simplement une affaire de preuve du paiement à la bonne personne.

Par **Eli94**, le **27/07/2018** à **23:58**

C est bien ce que je pensais mais bonmerciiii de votre réponse